

Mesdames, Messieurs, Chers Amis de Rixensart,

Il y a un an, lors des élections communales d'octobre 2018, vous m'avez rappelé pour la neuvième fois au Conseil communal et j'en suis honoré.

Depuis un an, je vois positivement les activités des différents échevinats mais je suis effaré de vivre les nouvelles manières de fonctionnement du Conseil communal. Contre-vérités, violences verbales, fuites devant les responsabilités, la méfiance s'installe.

Il est de mon devoir de vous en faire part.

- Le soir des élections communales, nous enregistrons la croissance de plus de 10% de notre groupe PROXIMITÉ, la montée d'Ecolo, - près de 30%, et l'entrée au conseil de Défi. Les socialistes régressent de 8% et la NAP/MR+LIBÉRAL perd plus de 15%. Que se passe-t-il ? Les deux groupes en régression s'associent et la NAP/MR annonce par communiqué de presse : « *Après concertations préalables avec l'ensemble des formations politiques ...* ». C'est une contre-vérité, car il n'y a eu aucune négociation post-électorale avec les groupes en progression !
- Au Conseil de fin février 2019, nous apprenons, hors du délai de réaction, qu'un arriéré de 796.000€ nous est réclamé par les instances Provinciale, régularisation 2015/2016 pour les frais des pompiers. Une somme considérable ! Pourtant le Collège avait connaissance de cette 'tuile' fin 2018 alors que l'on débattait du budget. Qui plus est, c'est au Directeur Financier que la Présidente a demandé de répondre aux questions des Conseillers, alors que seuls les membres du Conseil sont autorisés à participer aux débats. Rétention d'information, fuite devant les responsabilités, et un Conseil placé devant le fait accompli !
- Le 22^e mai 2019, un incident majeur s'est produit durant le Conseil communal. Il a offusqué tous les membres présents. Le ton injurieux et les propos offensants et erronés qui ont été entendus ont porté atteinte à l'honneur d'un mandataire. En tant que doyen des Conseillers communaux, j'ai aimablement proposé que ces propos soient retirés ... en vain, ce qui a sidéré une deuxième fois l'assemblée et le public présent. En plus de 50 années de participation à des assemblées communales, parlementaires, patronales, jamais je n'ai entendu un membre d'assemblée s'adresser à un collègue de façon aussi insultante, qui plus est, venant de la présidence de l'assemblée ... ! Et depuis, pas la moindre marque de regret, malgré la Charte de déontologie et d'éthique signée par tous les mandataires communaux.
- Le 24 septembre 2019 dernier, le Programme stratégique transversal 2019-2024 a été présenté par le Directeur général et non par la Bourgmestre elle-même. Les membres du Conseil s'attendaient à une présentation par les politiques et un débat politique. Rien de tel ! C'est également, devant un Collège muet, que le Directeur général a répondu aux questions des membres du Conseil. Incroyable ! Voilà l'Administration mise en charge des plans d'avenir de Rixensart ! Pour rappel, le Conseil est l'assemblée générale des 'mandataires', des 'élus' et si le Directeur Général y participe, c'est en qualité de secrétaire, pour veiller au respect de la législation. Fuite devant les responsabilités !

En tant que doyen d'âge de notre assemblée, je dois tirer la sonnette d'alarme. Pour l'avenir de notre belle Commune, j'espère être entendu par tous.

Michel COENRAETS

Ancien Sénateur, ancien Bourgmestre, Conseiller communal